

Ajout:

Proposition d'ajouter sous l'article 2 du règlement sur les nuits blanches un article 2bis dont la teneur est la suivante:

Le bourgmestre n'accordera ni une nuit blanche ni ne réservera une salle de fête communale au débitant demandeur d'une nuit blanche lorsque la date demandée a été retenue pour une autre manifestation inscrite sur le calendrier de l'Entente des Sociétés de Wincrange et nécessitant une autorisation de nuit blanche.